



Assemblée générale

Distr. générale
20 avril 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session
Point 129 de la liste préliminaire*
Planification des programmes

Rapport récapitulatif sur les modifications à apporter au plan-programme biennal pour l'aligner sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009

Rapport du Secrétaire général**

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	2
Programme 24. Services de gestion et d'appui	2

* A/64/50.

** Le présent rapport est soumis conformément aux dispositions des résolutions 58/269 et 62/224 de l'Assemblée générale relatives au rôle du Comité du programme et de la coordination dans la planification et la budgétisation.



Vue d'ensemble

1. Dans sa résolution 61/235, l'Assemblée générale a adopté le plan-programme biennal et les priorités pour la période 2008-2009 (A/61/6/Rev.1). Il est rappelé que, dans ses résolutions 58/269 et 62/224, l'Assemblée a prié le Comité du programme et de la coordination d'examiner, dans le cadre de l'exercice de ses attributions relatives au programme dans le processus de planification et de budgétisation, les aspects relatifs au programme des mandats nouveaux ou modifiés qu'elle aurait approuvés après l'adoption du plan-programme biennal, ainsi que tout écart apparaissant entre le plan-programme biennal et les aspects relatifs au programme du projet de budget-programme.

2. Les mandats nouveaux ou modifiés ont des répercussions sur le texte explicatif du programme 24 (Services de gestion et d'appui) du plan-programme biennal approuvé pour la période 2008-2009. Le présent rapport, qui récapitule les changements à apporter au plan-programme pour chacun des sous-programmes du programme 24 concernés, est soumis au Comité du programme et de la coordination et à l'Assemblée générale pour examen, conformément à l'article 6.2 du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (ST/SGB/2000/8). Une brève introduction explique, pour chaque sous-programme concerné, à quels mandats nouveaux ou modifiés les ajustements ont trait.

Programme 24 Services de gestion et d'appui

3. Le texte descriptif des sous-programmes 3 (Gestion des ressources humaines) et 4 (Services d'appui) ont été modifiés. Par ailleurs, une nouvelle section E (Bureau des technologies de l'information et des communications), comprenant un sous-programme 5 (Gestion et coordination stratégiques des technologies de l'information et des communications) et un sous-programme 6 (Services informatiques), est ajoutée. La nouvelle section E et ses sous-programmes rendent compte de la création du Bureau des technologies de l'information et des communications par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/262.

4. En ce qui concerne le sous-programme 3 (Gestion des ressources humaines), il est rappelé que dans le premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 (A/63/573) étaient présentées les modifications à apporter à la structure organisationnelle du Bureau de la gestion des ressources humaines pour que celle-ci s'accorde avec les priorités fonctionnelles, appuie au mieux la réforme de la gestion des ressources humaines proposée par le Secrétaire général et garantisse un partage équitable des responsabilités entre les nouvelles unités organisationnelles du Bureau. Dans sa résolution 63/263, l'Assemblée générale a pris acte du premier rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 et fait siennes les observations et recommandations qui figuraient dans le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/63/620). En conséquence, et compte tenu des modifications de la structure organisationnelle et du réajustement des fonctions du Bureau, qui sont présentés dans le premier rapport sur l'exécution du budget-programme, un sous-programme 3 (Gestion des ressources humaines) révisé du plan-programme pour l'exercice 2008-2009 est

proposé dans le présent rapport, ainsi qu'il est prescrit à l'article 6.2 du Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation.

5. En ce qui concerne le sous-programme 4 (Services d'appui), les changements découlent de la résolution 63/262, dans laquelle l'Assemblée générale a décidé de créer le Bureau des technologies de l'information et des communications, qui constituerait une unité indépendante, ferait l'objet d'un chapitre distinct dans le budget et serait placé sous la direction du Directeur général de l'informatique. Dans la même résolution, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de soumettre au Comité du programme et de la coordination, à sa quarante-neuvième session, un cadre stratégique révisé, à la lumière des changements qui découleraient, sur le plan des programmes, de la création du Bureau. Dans ce contexte, il est proposé d'ajouter au programme 24, avec effet au 1^{er} janvier 2009, une nouvelle section E (Bureau des technologies de l'information et des communications) comprenant les sous-programmes 5 et 6. Par suite de la création de ce Bureau, la composante Services des technologies de l'information et des communications ne relève plus de la responsabilité du Bureau des services centraux d'appui (Département de la gestion). Pour rendre compte des changements apportés à cette composante, tels qu'approuvés par l'Assemblée dans sa résolution 63/262, il est proposé de transformer la composante a) (Services des technologies de l'information et de la communication) du sous-programme 4 (Services d'appui) en sous-programme 6 (Activités informatiques et de communication) de la nouvelle section E, sans en modifier la portée ni le contenu.

6. Il est également proposé de créer un nouveau sous-programme 5, dans la nouvelle section E, pour rendre compte des responsabilités confiées au Bureau des technologies de l'information et des communications concernant la définition de l'orientation stratégique générale du Secrétariat et la coordination des activités informatiques de l'ensemble de l'Organisation.

7. Compte tenu des changements signalés ci-dessus, en ce qui concerne l'Office des Nations Unies à Genève, l'Office des Nations Unies à Vienne et l'Office des Nations Unies à Nairobi, la composante a) (Services des technologies de l'information et de la communication) du sous-programme 4 (Services d'appui) serait déplacée pour figurer dans le nouveau sous-programme 6 (Services informatiques), sans modification de sa portée ni de son contenu.

8. On trouvera ci-après un récapitulatif des changements décrits ci-dessus :

Plan-programme actuel

Plan-programme proposé

Programme 24, Services de gestion et d'appui

A. Siège

Sous-programme 3, Gestion des ressources humaines (comprenant quatre composantes)^a

- a) Politiques et planification stratégique
- b) Recrutement et affectation

Programme 24, Services de gestion et d'appui

A. Siège

Sous-programme 3, Gestion des ressources humaines (comprenant quatre composantes)

- Composante 1. Politiques
- Composante 2. Planification stratégique et affectations

<i>Plan-programme actuel</i>	<i>Plan-programme proposé</i>
c) Formation et perfectionnement	Composante 3. Perfectionnement, valorisation et administration des ressources humaines
d) Services médicaux	Composante 4. Services médicaux
Sous-programme 4, Services d'appui ^b	Sous-programme 4, Services d'appui
a) Services des technologies de l'information et de la communication	Composant a) Services des technologies de l'information et de la communication (renommée sous-programme 6 et déplacée du sous-programme 4 (Services d'appui) vers la nouvelle section E Bureau des technologies de l'information et des communications)
b) Autres services d'appui	Supprimer : « b) Autres services d'appui »
B. Office des Nations Unies à Genève^b	B. Office des Nations Unies à Genève
Sous-programme 4, Services d'appui (Genève) ^b	Sous-programme 4, Services d'appui (Genève)
a) Services des technologies de l'information et de la communication	[(Déplacer la composante a) et la faire figurer dans le sous-programme 6 (Services informatiques)]
b) Autres services d'appui	Supprimer : « b) Autres services d'appui »
C. Office des Nations Unies à Vienne	C. Office des Nations Unies à Vienne
Sous-programme 4, Services d'appui (Vienne) ^b	Sous-programme 4, Services d'appui (Vienne)
a) Services des technologies de l'information et de la communication	[Déplacer la composante a) et la faire figurer dans le sous-programme 6 (Services informatiques)]
b) Autres services d'appui	Supprimer : « b) Autres services d'appui »
D. Office des Nations Unies à Nairobi	D. Office des Nations Unies à Nairobi
Sous-programme 4, Services d'appui (Nairobi) ^b	Sous-programme 4, Services d'appui (Nairobi)
a) Services des technologies de l'information et de la communication	[(Déplacer la composante a) et la faire figurer dans le sous-programme 6 (Services informatiques)]
b) Autres services d'appui	Supprimer : « b) Autres services d'appui »
	E. Bureau des technologies de l'information et des communications (nouvelle section du programme 24)
	Sous-programme 5, Gestion et coordination stratégiques des technologies de l'information et des communications (nouveau sous-programme)
	Sous-programme 6, Services informatiques (déjà approuvé en tant que composante a) du sous-programme 4 et renommé sous-programme 6 de la section E)

^a Tel qu'apparaissant dans le document A/62/80.

^b Tel qu'apparaissant dans le document A/61/6/Rev.1

A. Siège

Sous-programme 3 Gestion des ressources humaines

Composante 1 : politiques (précédemment dénommée politiques et planification stratégique)

Objectif de l'Organisation : Mener l'Organisation vers une gestion hautement efficace des ressources humaines dans un environnement caractérisé par des défis multiformes et des relations complexes et l'aider à s'adapter à l'évolution de ses besoins tout en favorisant une plus grande transparence, responsabilisation, responsabilité effective et équité sur le lieu de travail

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Conformité accrue de la position de l'Administration avec les règlements, règles, politiques, directives et pratiques de l'Organisation et réduction au minimum du montant des indemnités versées par l'Organisation suite à des décisions administratives contestées

a) i) Renforcement de l'efficacité des conseils juridiques fournis oralement ou par écrit aux départements et bureaux et au personnel sur les cas litigieux et les allégations de faute professionnelle, notamment d'exploitation sexuelle

ii) Amélioration de la représentation de l'Administration dans les procédures de première instance du système de justice interne relatives aux demandes de suspension de mesures administratives et aux recours

b) Accélération de la procédure de recours

b) Augmentation du pourcentage de requêtes recevant une réponse dans les 90 jours

c) Amélioration des conditions d'emploi du personnel recruté sur le plan national dans les lieux d'affectation hors Siège

c) Amélioration de la publication des barèmes des traitements s'appliquant au personnel recruté sur le plan national dans les lieux d'affectation hors Siège

Stratégie

9. L'exécution de cette composante du sous-programme 3 incombe au Service des politiques en matière de ressources humaines, qui comprend la Section des questions relatives aux conditions d'emploi, le Groupe du droit administratif et le Groupe d'appui pour les politiques du Bureau de la gestion des ressources humaines. Conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale, une attention particulière sera accordée aux politiques et à l'intégration des services d'appui dans les domaines de la planification des ressources humaines, de la gestion de l'information et du suivi des délégations de pouvoir. L'accent sera mis sur la fourniture d'un appui et de conseils de qualité pour l'élaboration de la politique des ressources humaines, notamment pour le renforcement des capacités et des résultats de l'Organisation, sur l'institutionnalisation de la planification des ressources humaines, y compris la planification de la relève et la planification des effectifs stratégiques et sur le renforcement de la fonction de contrôle. Une attention particulière sera également accordée à la formulation de propositions à l'intention

de l'Assemblée générale sur les politiques de gestion des ressources humaines, au renforcement de la coordination avec d'autres organismes du régime commun des Nations Unies pour l'application, à l'échelle du système, des politiques relatives aux traitements, aux indemnités et aux conditions d'emploi telles que définies par l'Assemblée et par la Commission de la fonction publique internationale, et à la fourniture de services consultatifs au sujet du personnel du Secrétariat dans le monde. On continuera de s'attacher à renforcer la position du Bureau de la gestion des ressources humaines en tant qu'autorité centrale chargée de l'élaboration des politiques en matière de ressources humaines, des directives d'interprétation et de la délégation de pouvoir en matière de gestion des ressources humaines pour l'ensemble du Secrétariat. Dans le domaine de l'élaboration des politiques en matière de ressources humaines et de directives d'interprétation, l'accent sera mis sur l'application des nouveaux arrangements contractuels rationalisés et des nouvelles conditions d'emploi harmonisées dans le cadre d'un nouveau Règlement du personnel et de trois types d'arrangements contractuels.

**Composante 2 : planification stratégique et affectations
(précédemment dénommée recrutement et affectations)**

Objectif de l'Organisation : Favoriser la bonne gestion des ressources humaines de l'Organisation, adapter le profil des effectifs du Secrétariat à l'évolution des besoins de l'Organisation tout en favorisant une plus grande transparence, responsabilisation et responsabilité effective et, en ce qui concerne la dotation en personnel, tenir dûment compte du principe de la répartition géographique équitable, conformément au paragraphe 3 de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies

Réalisations escomptées

a) Amélioration du recrutement, de l'affectation et de la promotion des fonctionnaires ainsi que de la représentation géographique et de l'équilibre entre les sexes

Indicateurs de succès

- a) i) Augmentation du nombre de départements et de bureaux qui planifient systématiquement les successions
- ii) Augmentation du nombre des départements qui, en partenariat avec le Bureau de la gestion des ressources humaines, appliquent le recrutement stratégique et réalisent leurs objectifs de recrutement tendant vers une amélioration de la répartition géographique et de l'équilibre entre les sexes
- iii) Accroissement du nombre de nationaux d'États Membres non représentés ou sous-représentés, notamment de pays en développement, parmi les fonctionnaires du Secrétariat, en particulier aux échelons supérieurs de la hiérarchie
- iv) Réduction du nombre moyen de jours pendant lesquels un poste reste vacant au Secrétariat dans tous les lieux d'affectation

- | | |
|--|--|
| <p>b) Accroissement du nombre de jeunes administrateurs susceptibles d'être recrutés, notamment grâce à des campagnes de recrutement plus dynamiques et plus ambitieuses</p> <p>c) Amélioration de la planification des ressources humaines</p> <p>d) Surveillance renforcée des pouvoirs délégués en matière de ressources humaines</p> | <p>b) Augmentation du nombre de candidats qualifiés retenus à l'issue de concours pour l'ensemble du Secrétariat</p> <p>c) i) Augmentation du nombre de départements et bureaux atteignant au moins 70 % des objectifs qui leur sont assignés dans les plans d'action pour les ressources humaines</p> <p>ii) Réduction des écarts entre les objectifs et les réalisations en matière de ressources humaines</p> <p>d) Augmentation du pourcentage de départements et bureaux qui s'estiment satisfaits de l'appui qu'ils reçoivent pour appliquer les recommandations sur la surveillance des pouvoirs délégués</p> |
|--|--|

Stratégie

10. L'exécution de cette composante du sous-programme 3 incombe à la Division de la planification stratégique, du recrutement et des affectations du Bureau de la gestion des ressources humaines. La Division appuie le travail de réforme mené par le Secrétaire général, qui vise à rendre l'ONU plus productive, plus souple et davantage orientée vers les résultats, ainsi qu'il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Investir dans le capital humain » (A/61/255 et Add.1 et Add.1/Corr.1), et conformément aux attentes exprimées par les États Membres dans la résolution 61/244 de l'Assemblée générale. La Division appuie la bonne gestion de l'Organisation en améliorant la planification des effectifs, en recrutant le personnel approprié, au moment opportun, pour le poste qui convient, et ce dans l'ensemble du Secrétariat, en fournissant des analyses, des prévisions et des projections d'ensemble de manière intégrée et en facilitant le contrôle de la gestion des ressources humaines et de la délégation de pouvoir. On s'attachera à renforcer la position du Bureau de la gestion des ressources humaines en tant qu'autorité centrale pour ce qui est de la planification stratégique, du recrutement et du contrôle des effectifs, l'objectif étant de rendre l'Organisation mieux à même d'attirer et de garder à son service un personnel hautement compétent, et aussi de concevoir des politiques opérationnelles qui aboutissent à une amélioration de sa stratégie de planification, d'affectation et de contrôle de ses effectifs. La planification en matière de ressources humaines continuera d'appuyer l'élaboration de plans d'action pour l'ensemble du Secrétariat, y compris les missions, une attention particulière étant accordée au renforcement des moyens qui lui sont consacrés. En collaboration avec les directeurs de programme, la Division s'attachera à contrôler l'exercice des pouvoirs délégués en matière de gestion des ressources humaines dans un souci de conformité avec les pratiques et procédures en vigueur. Elle dispensera conseils et appui aux départements et bureaux pour que les pouvoirs délégués soient exercés correctement et que la capacité de surveillance soit renforcée. Les partenariats engagés avec les États Membres, les départements et d'autres organisations pour lancer des campagnes de recrutement ambitieuses et trouver des candidats de qualité

seront renforcés. On encouragera l'exploitation optimale des fichiers de candidats existants et l'application de mesures pour améliorer la répartition géographique et l'équilibre entre les sexes dans tous les services du Secrétariat. On organisera des concours pour le recrutement à des postes d'administrateur, ainsi que d'autres examens, tests et évaluations. On veillera plus rigoureusement encore au bon fonctionnement des organes centraux de contrôle et on s'assurera que leur composition est appropriée et on exécutera des programmes destinés à accroître les capacités de leurs membres et des groupes d'experts interdépartementaux en leur dispensant conseils et formation à cet effet. La Division continuera de rationaliser ses procédures et ses méthodes et renforcera encore ses systèmes informatiques d'appui au recrutement et à l'affectation et la promotion du personnel.

Composante 3 : perfectionnement, valorisation et administration des ressources humaines

Objectif de l'Organisation : Promouvoir un changement de culture institutionnelle au Secrétariat, favoriser la bonne gestion des ressources humaines de l'Organisation en ce qui concerne le recrutement et la dotation en effectifs, et renforcer la polyvalence, l'adaptabilité et la mobilité du personnel pour répondre aux nouveaux besoins et aux nouvelles exigences

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la polyvalence du personnel	a) i) Participation accrue du personnel aux programmes de perfectionnement et d'organisation des carrières gérés par le Bureau de la gestion des ressources humaines ii) Augmentation du nombre moyen d'activités de formation et de perfectionnement par fonctionnaire
b) Amélioration des conditions de travail	b) Accroissement du pourcentage de fonctionnaires qui se déclarent satisfaits de leurs conditions de travail ainsi que des programmes d'encouragement et d'accompagnement de la mobilité
c) Amélioration des services, de l'appui et des conseils dispensés aux fonctionnaires et aux départements et bureaux	c) i) Accroissement du pourcentage de fonctionnaires en poste au Siège de l'ONU qui se déclarent satisfaits des services administratifs dont ils ont bénéficié ii) Accroissement du pourcentage de services administratifs et de directeurs de l'administration (dans les bureaux extérieurs) satisfaits de l'appui et des conseils prodigués

Stratégie

11. L'exécution de cette composante du sous-programme 3 incombe à la Division du perfectionnement, de la valorisation et de l'administration des ressources humaines du Bureau de la gestion des ressources humaines. On s'attachera

particulièrement à renforcer les ressources humaines actuelles et futures de l'Organisation en accentuant l'intégration des compétences de base et des compétences de gestion dans tous les systèmes de gestion des ressources humaines, y compris concernant le recrutement, l'évaluation du comportement professionnel, l'organisation des carrières et la formation, en gérant les programmes d'administration du personnel et de renforcement des capacités de direction et de gestion, en aidant les fonctionnaires à organiser leur carrière, en mettant en place des mécanismes propres à encourager la mobilité pour répondre aux besoins de l'Organisation, en formant un personnel plus adaptable et plus polyvalent, en améliorant le suivi du comportement professionnel, en aidant les fonctionnaires à concilier vie professionnelle et vie personnelle et en dispensant des services de conseil aux membres du personnel. La Division s'attachera à travailler en partenariat avec les directeurs de programme pour faire progresser le programme de réforme de la gestion des ressources humaines destiné à cultiver l'excellence du personnel de l'Organisation. S'agissant des départements et des bureaux situés à New York et des bureaux extérieurs, la Division s'emploiera essentiellement à améliorer la qualité de ses services dans le cadre de l'appui qu'elle apporte aux cadres et aux membres du personnel en matière de gestion des ressources humaines.

Composante 4 : services médicaux

12. Le contenu de cette composante reste inchangé par rapport au texte du plan-programme biennal approuvé pour la période 2008-2009.

Sous-programme 4 Services d'appui

13. La composante a) Service des technologies de l'information et des communications du sous-programme 4 est transformée en sous-programme 6 (Services informatiques) de la nouvelle section E du programme 24.

B. Office des Nations Unies à Genève

14. La composante a) Service des technologies de l'information et des communications du sous-programme 4 est déplacée pour figurer dans le sous-programme 6 (Services informatiques) de la nouvelle section E.

C. Office des Nations Unies à Vienne

15. La composante a) Service des technologies de l'information et des communications du sous-programme 4 est déplacée pour figurer dans le sous-programme 6 (Services informatiques) de la nouvelle section E.

D. Office des Nations Unies à Nairobi

16. La composante a) Service des technologies de l'information et des communications du sous-programme 4 est déplacée pour figurer dans le sous-programme 6 (Services informatiques) de la nouvelle section E.

E. Bureau des technologies de l'information et des communications (nouvelle section)

Sous-programme 5 Gestion et coordination stratégiques des technologies de l'information et des communications (nouveau sous-programme)

Objectif de l'Organisation : Faciliter la réalisation des objectifs stratégiques de l'Organisation au moyen des technologies de l'information et des communications

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Des structures de gouvernance et de gestion en matière de technologies de l'information et des communications qui tiennent davantage compte des programmes et adaptent mieux les services informatiques aux besoins du Secrétariat	a) Augmentation du nombre de projets d'initiatives qui sont présentés aux organes de gouvernance pour examen
b) Élaboration d'une stratégie d'ensemble et de programmes dans les domaines de la gestion des connaissances, de la gestion des ressources et de la gestion de l'infrastructure	b) Augmentation du nombre de nouveaux services mis à disposition par le biais des programmes de gestion des connaissances, de gestion des ressources et de gestion de l'infrastructure

Stratégie

17. Conformément à la résolution 63/262 de l'Assemblée générale, la responsabilité de l'exécution de ce sous-programme est confiée au Bureau des technologies de l'information et des communications. Celui-ci s'attachera principalement à intégrer les fonctions informatiques dans l'ensemble du Secrétariat et à assurer la cohérence et la coordination de ces fonctions au niveau de l'Organisation, en établissant une structure de gouvernance efficace sur le plan opérationnel et dont les chaînes hiérarchiques et de responsabilité sont claires et en suscitant une intensification de la coordination et de la collaboration entre les organismes des Nations Unies sur toutes les questions relatives à l'informatique et à la télématique, conformément à la stratégie approuvée par l'Assemblée générale en la matière. Dans ce contexte, l'accent sera mis sur les éléments suivants :

- a) Création d'une structure de gestion et de structures de gouvernance globales;
- b) Mise au point de programmes stratégiques dans les domaines de la gestion des connaissances, de la gestion des ressources et de la gestion de l'infrastructure.

Sous-programme 6 Services informatiques

Objectif de l'Organisation : Faciliter la réalisation des objectifs stratégiques de l'Organisation au moyen des technologies de l'information et des communications

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Renforcement des capacités de l'Organisation en matière de gestion et de prestation de services	a) Augmentation du nombre de services informatisés
b) Amélioration des services fournis par le Bureau des technologies de l'information et des communications aux fins de la réalisation des objectifs stratégiques de l'Organisation	b) Augmentation du nombre de services qui répondent au niveau de prestation voulu
c) Meilleure efficacité des interventions visant à remédier aux lacunes opérationnelles	c) i) Augmentation du nombre de services répondant aux pratiques optimales en vigueur dans le secteur, telles que définies par des organisations de renommée internationale comme l'Organisation internationale de normalisation ii) Accroissement du nombre de projets fonctionnels mis au point et exécutés

Stratégie

18. L'exécution de ce sous-programme incombe au Bureau des technologies de l'information et des communications, sous la direction stratégique du Directeur général de l'informatique. Les grands axes du programme de travail seront les suivants :

- a) Traduire les besoins fonctionnels et opérationnels de l'Organisation dans des acquisitions utiles et l'application efficace de solutions TIC, en s'attachant plus spécifiquement à améliorer la gestion de l'information et la planification des ressources;
- b) Définir les besoins de services et les prestations et activités et structures d'appui correspondantes;
- c) Définir des niveaux de résultat à partir de critères de référence utilisés dans le secteur et suivre les résultats;
- d) Promouvoir un bon usage des logiciels libres au Secrétariat;
- e) Améliorer la prestation de services et le suivi des résultats.

Textes adoptés par les organes délibérants

Sous-programme 3

Gestion des ressources humaines

Résolutions de l'Assemblée générale

- 49/222 A et B Gestion des ressources humaines
- 51/226 Gestion des ressources humaines
- 52/252 Révisions du chapitre premier du Statut du personnel et du chapitre premier de la série 100 du Règlement du personnel de l'Organisations des Nations Unies
- 53/221 Gestion des ressources humaines
- 55/258 Gestion des ressources humaines
- 57/305 Gestion des ressources humaines
- 58/144 Amélioration de la situation des femmes dans les organismes des Nations Unies
- 59/266 Gestion des ressources humaines
- 60/238 Gestion des ressources humaines
- 61/239 Régime commun des Nations Unies : rapport de la Commission de la fonction publique internationale
- 61/244 Gestion des ressources humaines
- 61/262 Conditions d'emploi et rémunération des personnes qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire du Secrétariat : membres de la Cour internationale de Justice et juges et juges *ad litem* du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda
- 61/274 Proposition détaillée concernant les moyens d'inciter le personnel des Tribunaux pénaux internationaux pour le Rwanda et pour l'ex-Yougoslavie à rester à leur service

Sous-programme 5

Gestion et coordination stratégiques des technologies de l'information et des communications

Résolutions de l'Assemblée générale

- 52/12 A et B Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes
- 57/304 Stratégie en matière de technologies de l'information et des communications
- 59/275 Planification des programmes
- 60/283 Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale : rapport détaillé

-
- 62/250 Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix
- 63/262 Technologies de l'information et des communications, progiciel de gestion intégré, sécurité, reprise après sinistre et continuité des opérations

Sous-programme 6
Services informatiques

Résolutions de l'Assemblée générale

- 57/304 Stratégie en matière de technologies de l'information et des communications
- 58/272 Sujets particuliers relatifs au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 (sect. I, Stratégie en matière de technologies de l'information et des communications)
- 63/262 Technologies de l'information et des communications, progiciel de gestion intégré, sécurité, reprise après sinistre et continuité des opérations
-